



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 octobre 2024
Français
Original : français

Lettre datée du 1^{er} octobre 2024, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que, sous la présidence de la Suisse, le Conseil de sécurité prévoit de tenir le débat public annuel du Conseil de sécurité sur la question intitulée « Les femmes et la paix et la sécurité », qui aura pour thème « Les femmes œuvrent pour la paix dans un monde en évolution ». Le débat public de haut niveau aura lieu le jeudi 24 octobre à 10 heures et sera présidé par Viola Amherd, Présidente de la Confédération suisse.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une note de cadrage destinée à guider les discussions (voir annexe). Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

La Représentante permanente de la Suisse
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Pascale **Baeriswyl**



Annexe à la lettre datée du 1^{er} octobre 2024 adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies

Note de cadrage pour le débat public annuel du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, sur le thème « Les femmes œuvrent pour la paix dans un monde en évolution », qui se tiendra le jeudi 24 octobre 2024

Contexte

Dans un monde où sévissent actuellement plus de 120 conflits armés, où les civils sont les plus durement touchés par les violences, les déplacements et les crises humanitaires qui en résultent, construire une paix durable demeure une tâche aussi urgente que complexe. Des infractions aux instruments normatifs universels tels que le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme sont commises en toute impunité dans de nombreux contextes.

Il y a près d'un quart de siècle, le Conseil de sécurité adoptait une résolution pionnière, la résolution [1325 \(2000\)](#), qui reconnaissait le rôle crucial des femmes dans le règlement des conflits et la médiation. Au cours des 20 années suivantes, d'autres résolutions du Conseil de sécurité en lien avec les femmes et la paix et la sécurité ainsi que divers programmes ont permis d'instaurer un cadre normatif international complet. Ce dispositif a renforcé la vision selon laquelle la participation entière, égale, significative et sûre des femmes aux processus de paix, leur rôle de leader dans ces processus, la promotion de leurs droits et leur protection face à toutes les formes de violence et d'attaques, y compris les violences sexuelles et sexistes, sont des axes essentiels pour construire une paix durable.

Les accords de paix signés au terme de processus inclusifs se sont révélés plus complets. Allant au-delà des considérations militaires et sécuritaires, ils sont plus susceptibles d'offrir une solution pérenne. Ainsi, les dispositions des accords de paix incluant des femmes parmi les signataires ont un taux d'application plus élevé 10 ans après la signature que les accords qui n'en comptent pas. En moyenne, les accords de paix comptant des femmes parmi les signataires ont un taux d'application de près de 90 %, contre 77 % pour les autres¹.

Les femmes jouent des rôles variés dans les médiations de paix et les processus de négociation de la paix, mais aussi dans des actions plus globales de construction et de pérennisation de la paix. Chacune contribuant à sa manière aux efforts collectifs pour prévenir et régler les conflits et construire une paix durable. Elles interviennent comme négociatrices dans les délégations officielles, représentantes de la société civile, expertes techniques, observatrices, garantes, facilitatrices ou médiatrices. Elles sont également impliquées dans les processus de paix à d'autres titres, dans le cadre d'initiatives de paix et de dialogues alternatifs et informels, par exemple en militant pour la paix ou en canalisant les perspectives des communautés locales et en faisant entendre leur voix auprès des médiateurs et des négociateurs. C'est grâce à ces démarches multiples, à la collaboration entre ces acteurs et ces groupes, et à la

¹ Jana Krause, Werner Krause et Piia Bränfors, « Women's participation in peace negotiations and the durability of peace », *International Interactions*, vol. 44, n° 6 (2018). Entre 1990 et 2014, sur 130 accords de paix, seulement 13 ont été signés par des femmes. Cette étude ne prend en compte que les femmes ayant réellement signé un accord, signe manifeste qu'elles étaient capables d'influencer les négociations.

diversité des sujets amenés à la table des négociations que les accords de paix sont de meilleure qualité et plus durables.

Ces dernières années, force est pourtant de constater un décalage grandissant entre ce dispositif normatif international développé, qui porte aussi bien sur la participation que sur la protection des femmes, et sa mise en œuvre sur le terrain. Les récents rapports du Secrétaire général sur le triptyque « Les femmes et la paix et la sécurité » font état de tendances préoccupantes quant à la représentation des femmes dans les processus de paix. Par ailleurs, si la diffusion et l'utilisation de plus en plus fréquente de nouvelles technologies peuvent offrir des opportunités, notamment la possibilité d'accroître la participation des femmes, elles comportent également de sérieux risques comme celui de saper leur participation et leur accès à ces processus, par exemple lorsque les femmes sont prises pour cible en ligne dans l'espace public et politique. D'autre part, au cours des 10 dernières années, les Nations Unies ont accompagné au moins 10 transitions dans des contextes politiques et opérationnels complexes, avec une accélération récente des réductions d'effectifs et des retraits de missions, ce qui fait craindre un impact supplémentaire sur les droits des femmes et l'égalité des genres.

À l'approche du vingt-cinquième anniversaire, en 2025, de l'adoption de la résolution 1325 (2000), un texte qui a fait date, les États Membres doivent inverser la tendance et retrouver leur détermination à appliquer le cadre normatif pour les femmes et la paix et la sécurité. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale auront ainsi la possibilité de contribuer de manière significative au respect de la Charte des Nations Unies et du droit international ainsi qu'à l'instauration d'un environnement international plus pacifique pour les générations actuelles et futures.

Objectifs du débat

Le débat public de haut niveau organisé cette année représente l'opportunité, pour les États Membres, de réitérer leur engagement politique en faveur de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans la perspective du vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000). L'Organisation des Nations Unies, les États Membres et les représentants de la société civile sont invités à partager leurs bonnes pratiques pour renforcer la participation et le leadership des femmes, recenser des axes potentiels d'action commune et mettre en évidence les nouveaux outils innovants permettant de soutenir l'application du dispositif normatif établi au cours des 25 dernières années. Trois aspects méritent une attention particulière :

- La volonté politique de mettre en œuvre le dispositif existant, que ce soit par des mesures concrètes visant à faire progresser la participation et les droits des femmes ou par des plans d'action nationaux ;
- Les structures permettant d'intégrer et de renforcer les compétences particulières des femmes et leurs contributions à divers titres aux niveaux local, national, régional ou international, et de fortifier la coopération avec la société civile et les actrices de la paix ;
- L'utilisation concrète des outils existants, mais également de nouvelles approches innovantes, répondant aux défis actuels et émergents pour les médiateurs et les artisans de la paix dans un environnement en évolution.

Afin de préparer ce débat, la Suisse a organisé en juillet 2024 une retraite de deux jours avec des représentants de 10 réseaux régionaux de médiatrices. Les participantes reflétaient toute la diversité des rôles et des contextes que les femmes

apportent à la discussion. Les débats ayant eu lieu lors de cette retraite ont notamment abouti aux pistes suivantes :

- Mieux préparer les négociations de paix : analyser, cartographier et documenter les conflits en tenant mieux compte de la dimension de genre afin de garantir une participation effective des femmes aux pourparlers de paix ;
- Repenser les méthodes de médiation : concevoir des processus de paix multidimensionnels, incluant une expertise sur les questions de genre, des femmes engagées localement dans la construction de la paix et des compétences techniques sur tous les sujets faisant l'objet des négociations. Promouvoir parallèlement la participation entière, égale, significative et sûre des femmes aux processus de paix officiels, notamment par des objectifs concrets, des mesures de mise en œuvre et des incitations ;
- Reconnaître le travail et les efforts réalisés par les femmes en faveur de la paix : reconnaître et institutionnaliser les réseaux de médiatrices pour les intégrer plus efficacement aux processus de paix ;
- Investir dans la paix : soutenir politiquement et financièrement les activités de consolidation de la paix et de création d'alliances menées par des femmes.

Le rapport détaillant les conclusions de ces discussions est disponible à l'adresse suivante : <https://www.aplusforpeace.ch/fr/retreat-report-women-building-peace-changing-environment>.

Questions devant servir à orienter le débat

1. Quels engagements le Conseil de sécurité, l'ONU, les organisations régionales, les États Membres et d'autres acteurs doivent-ils prendre pour sortir de la simple volonté politique et promouvoir l'application concrète du dispositif existant pour les femmes et la paix et la sécurité ?
2. Par quelles initiatives concrètes le Conseil de sécurité, l'ONU, les organisations régionales et les États Membres peuvent-ils inverser les tendances négatives actuelles en matière de participation des femmes aux processus de paix et d'inclusivité des processus de paix ?
3. Quels outils peuvent permettre de relever les défis actuels ? Comment utiliser les nouvelles technologies afin de promouvoir la participation des femmes aux processus de paix en évitant qu'elles ne soient victimes de menaces, de harcèlement en ligne et de campagnes de désinformation ?

Intervenants

- Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies
- La Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)
- Des représentants de la société civile (à confirmer)

Modalités de la réunion

Ce débat public de haut niveau sera présidé par Viola Amherd, Présidente de la Confédération suisse. La participation de chefs d'État ou de gouvernement et de ministres est encouragée.

Les États Membres souhaitant participer au débat sont invités à indiquer le nom de leur orateur ou de leur oratrice sur la liste prévue à cet effet à l'aide du module eSpeakers du portail e-deleGATE. Il leur faudra également télécharger, dans ce même

module, une lettre adressée à la présidence du Conseil de sécurité, dûment signée par le (la) représentant(e) permanent(e) ou chargé(e) d'affaires par intérim et contenant une demande de participation au titre de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Afin de garantir un débat ciblé et axé sur les actions concrètes, les orateurs et les oratrices sont priés de limiter leurs interventions à trois minutes au maximum.
